



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 26 février 2008

Le 26 février de l'année deux mille huit, à dix heures, le Bureau du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du syndicat, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Régis Gatti – 3^{ème} Vice-Président, Joël Sylvestre – Secrétaire, Pierre Santoire, Félix Pélissier et Robert Del Testa – membres au titre des communes.

Etaient absents excusés :

Claude Vulpian – 2^{ème} Vice-Président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Vincent Oulet – membre au titre des communes, Hervé Schiavetti – membre au titre du Département, Françoise Floupin – membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Michel Moucadel – maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint

DELIBERATION N°BS-2008-01

Objet : PIDAF Alpilles : attribution du marché d'animation PIDAF (assistance maîtrise d'ouvrage) pour les années de programmations 2008, 2009 et 2010

Monsieur le Président expose :

- Que par délibération n°2007-62 du Comité syndical du 18 décembre 2007, il a été décidé de lancer le marché d'animation (assistance à maîtrise d'ouvrage) PIDAF Alpilles pour les années de programmations 2008, 2009 et 2010.
- Que la consultation a donc été lancée le 28 janvier 2008 et a pris fin le 8 février 2008.
- Que par délibération du 15 novembre 2007, le Comité syndical charge le Bureau « *de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget* ».
- Que dans ce cadre il a été décidé que le choix du prestataire se fasse par décision du Bureau sur la base du PV de la réunion de la commission en charge de l'analyse des candidatures et des offres qui s'est réunie le jeudi 14 février 2008.
- Qu'il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir se prononcer sur le choix du prestataire, sur la base de la présentation du résultat de l'analyse des candidatures et offres, ainsi que du PV de réunion de la commission (ci-annexés), pour le marché d'animation (assistance à maîtrise d'ouvrage) PIDAF Alpilles pour les années 2008, 2009 et 2010.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Où l'exposé du Président,

Vu l'analyse des candidatures et des offres ci-annexée,

Vu le PV ci-annexé,

Vu les compléments d'information demandés par la commission, et fournis par la SCPid ci-annexés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, **Catherine Levraud ne participant pas au vote,**

Décide :

- **D'attribuer le marché d'animation PIDAF (assistance maîtrise d'ouvrage) pour les années de programmations 2008, 2009 et 2010, à la SCPid (Société du Canal de Provence Ingénierie développement) sise à Aix en Provence, pour un montant de 121 770 € (cent vingt et un mille sept cent soixante dix euros) HT ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 26 février 2008

Le 26 février de l'année deux mille huit, à dix heures, le Bureau du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du syndicat, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Régis Gatti – 3^{ème} Vice-Président, Joël Sylvestre – Secrétaire, Pierre Santoire, Félix Pélissier et Robert Del Testa – membres au titre des communes.

Etaient absents excusés :

Claude Vulpian – 2^{ème} Vice-Président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Vincent Oulet – membre au titre des communes, Hervé Schiavetti – membre au titre du Département, Françoise Floupin – membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Michel Moucadel – maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Eric Blot – Directeur-Adjoint.

DELIBERATION N°BS-2008-02

Objet : Désignation du prestataire pour la réalisation d'une étude des enjeux avifaunistiques au sein du massif des Alpilles, dans le cadre de l'élaboration du DOCOB (document d'objectifs) de la ZPS (Zone de protection spéciale) n°FR 9312013 "Les Alpilles"

Monsieur le Président expose :

- Que suite à la décision du Bureau Syndical en date du 17 décembre 2007, le lancement du marché à procédure adaptée (MAPA) pour les inventaires ornithologiques de la ZPS Alpilles, a été effectué le 1^{er} février dernier.
- Que la date limite de réception des dossiers de candidature était fixée au 21 février 2008.
- Que le 22 février dernier, une commission *ad hoc* s'est réunie pour l'examen des candidatures et le choix du prestataire, dont PV ci-annexé.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Où l'exposé du Président,

Vu le PV ci-annexé,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De valider la décision de la commission d'analyse des offres de candidatures et de désigner le bureau d'étude ECO-MED, sis 65 avenue Cantini à Marseille, comme prestataire pour la réalisation de l'étude des enjeux avifaunistiques au sein du massif des Alpilles, dans le cadre de l'élaboration du DOCOB (document d'objectifs) de la ZPS (Zone de protection spéciale) n°FR 93120 13 "Les Alpilles" ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 26 février 2008

Le 26 février de l'année deux mille huit, à dix heures, le Bureau du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du syndicat, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Régis Gatti – 3^{ème} Vice-Président, Joël Sylvestre – Secrétaire, Pierre Santoire, Félix Pélissier et Robert Del Testa – membres au titre des communes.

Etaient absents excusés :

Claude Vulpian – 2^{ème} Vice-Président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Vincent Oulet – membre au titre des communes, Hervé Schiavetti – membre au titre du Département, Françoise Floupin – membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Michel Moucadel – maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint

DELIBERATION N°BS-2008-03

Objet : Saison estivale 2008 : démarche d'assistance à la prévention et la sensibilisation aux risques incendies de forêt (APSIF) - décision de principe

Monsieur le Président expose :

- Que c'est en pleine saison touristique que les risques d'incendie de forêt sont à leur maximum. La prévention des incendies de forêts est un des volets les plus importants de la gestion du massif.
- Que sur proposition du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, a été mise en place sur les Alpilles pour les saisons estivales 2006 et 2007, une opération expérimentale d'assistance de prévention et de surveillance des incendies de forêt (APSIF).
- Que le bilan des démarches 2006 et 2007, qui fera l'objet ultérieurement d'une restitution aux élus du comité syndical, a permis de conclure sur l'efficacité de cette opération et de l'intérêt de son élargissement pour la saison estivale 2008.
- Que dans le cadre de l'application stricte des compétences statutaires (DFCI) du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, un dossier de demande de financement vient d'être adressé à la Région, afin de relancer la démarche pour la saison estivale 2008 en augmentant les effectifs en passant de dix à dix neuf agents.
- Qu'il a été sollicité auprès du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le financement de cette action, d'un coût total de 160 870 euros TTC, à hauteur de 80 % du montant TTC, soit une somme de 128 696,00 Euros.
- Qu'un exemplaire du dossier de demande de financement transmis à la région est joint à la présente délibération. Il comprend un projet de cahier des charges élaboré selon la fiche critère définie par les services de la Région, ainsi que le plan de financement prévisionnel. Le Cahier des charges définitif sera élaboré lors de réunions de concertation de l'ensemble des services entrant dans le système de prévention des incendies.
- Que l'attention des membres du Bureau est attirée sur les critères actuels d'éligibilité du projet, prévoyant le recrutement temporaire d'assistants à la prévention et la surveillance des incendies de forêts pouvant atteindre trois mois. Le prochain arrêté préfectoral relatif à la fréquentation des massifs sensibles aux incendies de forêts sur les Bouches du Rhône, qui serait quasi équivalent à l'arrêté préfectoral 2007, prévoit d'émettre une réglementation allant du 1^{er} juin au 30 septembre 2008, soit 4 mois. De plus, le projet Alpilles, tel que défini dans le cahier des charges ci-joint, prévoit la possibilité de recrutement d'un agent de coordination, dont la mission s'étendrait sur 5 mois.
- Qu'il a donc été sollicité la modification de ce critère d'éligibilité pour prendre en compte la spécificité du projet Alpilles. Il est important de préciser que les montants inscrits dans le plan de financement ci-joint prennent en compte un recrutement de 18 agents sur 4 mois et d'un agent coordinateur sur 5 mois.
- Qu'il est demandé au Bureau Syndical de prendre une délibération de principe sur la demande de financement transmise courant février au Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur. La délibération définitive sera prise par le Comité syndical qui entérinera par la même, la démarche de gestion de la fréquentation en saisons estivale.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Où l'exposé du Président,

Vu le projet de cahier des charges élaboré selon la fiche critère définie par les services de la Région (ci-annexé),

Vu le plan de financement prévisionnel (ci-annexé),

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- D'approuver la démarche de dépôt d'une demande de financement auprès du Conseil régional PACA, permettant de relancer l'opération d'assistance à la prévention et la sensibilisation aux risques incendies de forêt pour la saison estivale 2008 en augmentant les effectifs et la durée de la mission de ces agents ;
- De proposer à l'ordre du jour du prochain Comité syndical, la délibération définitive appuyée sur le cahier des charges définitif ;
- De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 26 février 2008

Le 26 février de l'année deux mille huit, à dix heures, le Bureau du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du syndicat, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Régis Gatti – 3^{ème} Vice-Président, Joël Sylvestre – Secrétaire, Pierre Santoire, Félix Pélissier et Robert Del Testa – membres au titre des communes.

Etaient absents excusés :

Claude Vulpian – 2^{ème} Vice-Président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Vincent Oulet – membre au titre des communes, Hervé Schiavetti – membre au titre du Département, Françoise Floupin – membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Michel Moucadel – maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint

DELIBERATION N° BS-2008-04

Objet : Participation du Parc naturel régional des Alpilles à l'hommage rendu à Maurice Pezet

Monsieur le Président expose :

- Qu'en hommage à Maurice PEZET (1915-1998), et à l'occasion des 10 ans de sa disparition, la Ligue de défense des Alpilles, organise du 1^{er} au 7 avril une exposition de tableaux (Chabaud, Prassinos, Serra) et de témoignages épistolaires ou photographiques (peintres et écrivains réunis autour de Maurice Pezet par leur profonde affection pour les Alpilles). Historien, philosophe poète Ecrivain, instituteur à Eygalières de 1940 à 1960 et chantre des Alpilles, aux côtés de Marie Mauron, Chevalier de la Légion d'Honneur pour son combat en faveur de la Provence, Maurice Pezet a consacré un nombre important d'ouvrages au Pays d'Arles, à la Provence et aux Alpilles en particulier. Défenseur de la culture provençale, il a longuement habité à Eygalières. Un de ses textes est placé en préambule de la charte du PNRA.
- Qu'à l'occasion de cette exposition, un catalogue sera édité. Sur une trentaine de pages, il présentera la vie et les engagements de Maurice Pezet, des photographies des tableaux exposés, des biographies des peintres et des extraits de l'œuvre de Maurice Pezet.
- Que la Ligue de Défense des Alpilles sollicite le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Alpilles pour s'associer à l'hommage en :
 - Prenant en charge les coûts d'édition du catalogue
 - Rédigeant un texte d'hommage du Parc en préface du catalogue
 - Participant à la valorisation de l'événement
- Que l'avis de la commission Connaissance et Vie du Territoire n'a pu être obtenu sur ce dossier (pas de réunion avant le dernier bureau).
- Que, toutefois, il est indiqué au Bureau que l'action répond à plusieurs objectifs de la charte du Parc naturel régional des Alpilles.
- Qu'il est intéressant et important que le Parc s'associe à l'hommage rendu à Maurice PEZET.
- Qu'il est proposé que le Parc s'associe à l'hommage rendu à Maurice PEZET en :
 - appuyant l'organisation et la valorisation de l'événement
 - participant à la conception du catalogue
 - prenant en charge les coûts d'édition du catalogue à hauteur de 1500€

Proposition de financement :

	Prise en charge nette	Valorisation de temps de travail	Total
Edition du catalogue	1500 €		1500 €
Appui à la conception du catalogue		250 €	250 €
Appui à la valorisation de l'événement		250 €	250 €
Montant	1500 €	500 €	2000 €

- Que les dates imminentes de l'exposition et l'arrivée tardive d'une demande formalisée de la LDA, poussent à une prise de décision urgente.
- Qu'en l'absence de comité syndical à cette période, et en l'absence d'avis de la commission Connaissance et Vie du territoire, la décision d'engager cette action revient aux membres du bureau.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles
10-12, avenue Notre Dame du Château – 13103 Saint Etienne du Grès - Tel : 04.90.54.24.10 - Fax : 04.90.54.31.97

Décide :

- De s'associer à l'hommage rendu à Maurice PEZET ;
- De soutenir, à titre exceptionnel, cette opération d'une part en prenant en charge les coûts d'édition du catalogue de l'exposition à hauteur de 1.500 € (mille cinq cents euros) maximum, et d'autre part en appuyant l'organisation et la valorisation de l'événement pour un montant maximum de 500 € (cinq cents euros) sous forme de valorisation du temps des techniciens de l'équipe du Parc affectés à cette manifestation ;
- De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 26 février 2008

Le 26 février de l'année deux mille huit, à dix heures, le Bureau du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du syndicat, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Régis Gatti – 3^{ème} Vice-Président, Joël Sylvestre – Secrétaire, Pierre Santoire, Félix Pélissier et Robert Del Testa – membres au titre des communes.

Etaient absents excusés :

Claude Vulpian – 2^{ème} Vice-Président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Vincent Oulet – membre au titre des communes, Hervé Schiavetti – membre au titre du Département, Françoise Floupin – membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Michel Moucadel – maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint

DELIBERATION N°BS-2208-05

Objet : Dépôt d'une candidature commune aux 5 Parcs naturels régionaux de PACA sur le thème de la trame écologique régionale, en réponse à un appel à projet national

Monsieur le Président expose :

- Que lors des dernières journées nationales des parcs naturels régionaux de France, le Ministre d'Etat chargé de l'environnement, a annoncé la mise en place d'un appel à projets réservé aux Parcs naturels régionaux pour un montant de 2 millions d'euros.
- Que cet appel à projet est une formidable occasion pour les parcs de mettre en avant leur capacité d'expérimenter et d'innover dans les domaines d'actualité que sont les relations villes-campagne, le maintien de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique.
- Que les services du Ministère et la DIACT ont élaboré à cette fin un cahier des charges dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
 - 3 thématiques possibles : la qualité des paysages périurbains, avec une attention particulière à la reconquête d'espaces dégradés ; la trame écologique ; les plans climat.
 - Dossier de candidature porté soit par un parc naturel régional seul, soit par un ensemble de parcs naturels régionaux, soit par un ensemble d'acteurs dont un parc naturel régional est le pilote.
 - Durée des projets proposés : 18 mois maximum.
 - Nécessité d'associer les partenaires du territoire.
 - Sélection des projets à l'échelon national, après avis d'experts et suite à une expertise régionale.
 - Critères de sélection : intérêt et faisabilité du projet (implication des acteurs, plan de financement, caractère opérationnel,...), caractère innovant et valeur ajoutée du projet.
 - Echancier : appel à projets lancé fin décembre 2007, date limite de dépôt des candidatures au 1^{er} avril 2008, date limite de réunion du comité de sélection des candidatures : 15 juillet 2008.
- Que fort de ces informations, les Parcs naturels régionaux de France ont convenu de s'inscrire dans cette démarche, animée par la Fédération, afin d'assurer la cohérence nationale des projets présentés.
- Qu'au niveau régional, après une co-instruction technique des 5 parcs associant également les services de la Région, il a été convenu de l'intérêt qu'il y avait à présenter un projet commun, dont un Parc serait chef de file, et de retenir le thème de la trame verte comme support d'une candidature.
- Que le projet présenté a pour objectifs :
 - De tester l'efficacité d'une logique de trame écologique régionale basée sur le réseau des 5 parcs naturels régionaux de PACA,
 - De tester la capacité des populations à répondre aux enjeux de l'érosion de la biodiversité en PACA dans un contexte de consommation de l'espace,
 - De tester la traduction potentielle d'une trame verte dans des politiques publiques.
- Que ce projet est évalué à environ 300 000 € dont 80 % serait pris en charge par l'Etat dans le cadre de cet appel à projet. Afin de diversifier les sources de financement possible, les services de la Région ont été approchés pour apporter une contribution d'environ 50 000 €, avec un intérêt reconnu de leur part pour participer à cette démarche. De façon complémentaire, un partenariat avec le privé est recherché et pourrait se concrétiser, sous réserve de validation de la faisabilité juridique notamment, par une contribution du prestataire retenu pour accompagner les Parcs dans la mise en œuvre de ce projet, sur le volet « prospective, élaboration de scénarios ». Aucune contribution financière des Parcs n'est prévue, ceux-ci apportant leur capacité d'ingénierie et d'animation de la démarche.
- Qu'afin de pouvoir poursuivre la démarche engagée au niveau technique par les 5 Parcs de PACA et de permettre de la présenter formellement avant la date limite de dépôt des candidatures qui est fixée au 1^{er} avril 2008, il est nécessaire de solliciter le Bureau syndical pour que celui-ci donne un accord de principe au dépôt d'une candidature commune, telle que décrite ci-dessus. Une démarche similaire sera engagée auprès des instances des autres Parcs de PACA.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De donner un accord de principe au dépôt d'une candidature commune aux 5 Parcs naturels régionaux de la région Provence – Alpes – Côte d'Azur sur le thème de la trame écologique régionale en réponse à un appel à projet national ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve